

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

Date de convocation 17 janvier
2020

Nombre de Membres en
exercice : 23

Nombre de Présents : 13

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 16

2020-01

L'an deux mille vingt, le trente janvier à neuf heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à Paray le Monial, sur la convocation, en date du dix sept janvier deux mille vingt, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, président.

ETAIENT PRESENTS:

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. George BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Fabien GENET, M. Bernard LABROSSE, M. Daniel LAROCHE, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET, M. Noël PALLOT

POUVOIRS :

M. Louis PONCET à M. Jean-Claude DUCARRE
Edith GUEUGNEAU à M. Guy RAYMOND,
M. Arnaud DURIX à Mme Marie-Christine BIGNON

ABSENTS OU EXCUSES :

M. Gérald GORDAT, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Patrick PAGES, M. Jean PIRET,

Relevé de décisions du Bureau du 2 juillet 2019

Rapporteur : Jean-Marc NESME

Il est proposé d'approuver le relevé de décisions du Bureau du 18 octobre 2019, adressé le 24 janvier 2020.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- **Approuve le relevé de décisions du Bureau du 18 octobre 2019**

Fait à Paray le Monial, le 7 février 2020

Envoyé en préfecture le 10/02/2020

Reçu en préfecture le 10/02/2020

Affiché le

ID : 071-200050276-20200130-2020_001-DE

SLO



Le Président,
Jean-Marc NESME

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

Date de convocation 2 octobre
2019
Nombre de Membres en
exercice : 23
Nombre de Présents : 16
Nombre de Pouvoirs : 3
Nombre de votants : 19

2020-002

L'an deux mille vingt, le trente janvier à neuf heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à Paray le Monial, sur la convocation, en date du dix sept janvier deux mille vingt, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, président.

ETAIENT PRESENTS:

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. George BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Fabien GENET, M. Bernard LABROSSE, M. Daniel LAROCHE, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET, M. Noël PALLOT

POUVOIRS :

M. Louis PONCET à M. Jean-Claude DUCARRE
Edith GUEUGNEAU à M. Guy RAYMOND,
M. Arnaud DURIX à Mme Marie-Christine BIGNON

ABSENTS OU EXCUSES :

M. Gérald GORDAT, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Patrick PAGES, M. Jean PIRET,

**Demande de subvention auprès de l'Etat (contrat de ruralité) pour
l'élaboration du dossier de candidature UNESCO 2020**

Rapporteur : Jean-Marc NESME

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à solliciter une subvention de fonctionnement auprès de l'Etat, dans le cadre du contrat de ruralité, pour les dépenses liées à l'élaboration du dossier de candidature UNESCO dans les conditions suivantes :

Dépenses : 69 650 €
Salaires, charges et frais de déplacement : 68 650 €
Frais du comité scientifique : 1 000 €
Recettes : 69 650 €
Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (ingénierie PETR 2020) : 13 500 €
Etat (contrat de ruralité – convention financière 2018) : 30 000 €
Autofinancement : 26 150 €

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,
- **Valide les actions 2020 pour l'élaboration du dossier de candidature UNESO**
- **Valide le plan de financement prévisionnel**
- **Autorise le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat, à faire toutes démarches et à signer tous documents correspondants**

Fait à Paray le Monial, le 30 janvier 2020

Le Président,
Jean-Marc NESME

Envoyé en préfecture le 30/01/2020
Reçu en préfecture le 30/01/2020
Affiché le 
ID : 071-200050276-20200130-2020_002-DE

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

Date de convocation 17 janvier
2020

Nombre de Membres en
exercice : 23

Nombre de Présents : 13

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 16

2020-003

L'an deux mille vingt, le trente janvier à neuf heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à Paray le Monial, sur la convocation, en date du dix sept janvier deux mille vingt, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, président.

ETAIENT PRESENTS:

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. George BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Fabien GENET, M. Bernard LABROSSE, M. Daniel LAROCHE, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET, M. Noël PALLOT

POUVOIRS :

M. Louis PONCET à M. Jean-Claude DUCARRE
Edith GUEUGNEAU à M. Guy RAYMOND,
M. Arnaud DURIX à Mme Marie-Christine BIGNON

ABSENTS OU EXCUSES :

M. Gérald GORDAT, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Patrick PAGES, M. Jean PIRET,

**Demande de subvention LEADER pour l'ingénierie et la gestion du
programme en 2020**

Rapporteur : Jean-Marc NESME

Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès du FEADER pour l'animation et la gestion du programme LEADER en 2020, et d'autoriser l'autofinancement, qui pourra le cas échéant être majoré ou minoré, à appeler en contrepartie du FEADER:

Dépenses : salaires, charges et forfait coûts indirects :	81 186,70 €
1 animateur LEADER 1ETP :	45 549,00 €
1 gestionnaire 0.5 ETP consacrés à la mission :	25 048,13 €
Coût indirect :	10 589,57 €

Recettes : 81 186,70 €

FEADER au titre du programme LEADER du Pays Charolais-Brionnais : 64 949,36 €
Autofinancement : 16 237,34€

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- **Autorise le Président à solliciter des subventions du FEADER au titre du programme LEADER du Pays Charolais-Brionnais, à effectuer toutes démarches et signer tous documents liés**
- **Valide le plan de financement prévisionnel**
- **Autorise l'autofinancement, qui pourra le cas échéant être majoré ou minoré, à appeler en contrepartie du FEADER**

Fait à Paray le Monial, le 30 janvier 2020

Envoyé en préfecture le 10/02/2020

Reçu en préfecture le 10/02/2020

Affiché le

ID : 071-200050276-20200130-2020_003-DE



Le Président,
Jean-Marc NESME

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

Date de convocation 17 janvier
2020
Nombre de Membres en
exercice : 23
Nombre de Présents : 13
Nombre de Pouvoirs : 3
Nombre de votants : 16

2020-004

* L'an deux mille vingt, le trente janvier à neuf heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre
* Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à Paray le Monial, sur la convocation, en
* date du dix sept janvier deux mille vingt, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc,
* président.

ETAIENT PRESENTS:

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. George BORDAT, M. Jean-
Claude DUCARRE, M. Fabien GENET, M. Bernard LABROSSE, M. Daniel LAROCHE, M. Jean-Marc
NESME, M. Serge NIVOT, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET, M. Noël PALLOT

POUVOIRS :

M. Louis PONCET à M. Jean-Claude DUCARRE
Edith GUEUGNEAU à M. Guy RAYMOND,
M. Arnaud DURIX à Mme Marie-Christine BIGNON

ABSENTS OU EXCUSES :

M. Gérald GORDAT, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre
MATHIEU, M. Patrick PAGES, M. Jean PIRET,

**Demande de subvention à la CAF et à la MSA pour les actions
conduites dans le cadre de la Semaine d'Information sur la Santé
Mentale**

Rapporteur : Jean-Marc NESME

Les Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM) sont un moment privilégié pour
réaliser des actions de promotion de la santé mentale. Depuis 2016, le Pays
Charolais-Brionnais, ses élus, ses acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux
s'engagent dans la construction de projets en partenariat afin de parler de la santé
mentale avec l'ensemble de la population.

Cette année, le thème des SISM est « Santé mentale et Discriminations ».

Les cinq objectifs de ces SISM sont :

- Sensibiliser le public aux questions de santé mentale
- Informer, à partir du thème annuel, sur les différentes approches de la santé mentale
- Rassembler par cet effort de communication, acteurs et spectateurs des
manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale
- Aider au développement et conforter les réseaux de solidarité, de réflexion et de
soin en santé mentale
- Faire connaître les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien
ou une information de proximité

À ce titre, les SISM s'inscrivent pleinement dans les objectifs du Contrat Local de
Santé (CLS 2020-2025), mobilisent et confortent, notamment, le réseau des acteurs
du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM).

Afin de mettre en œuvre ces SISM, cette année encore, il est proposé au Bureau
d'autoriser le Président à solliciter des subventions de la CAF et de la MSA (fonds
privés) au montant le plus élevé possible, pour contribuer à l'autofinancement des
actions du contrat local de santé.

Cette année le montant demandé à la CAF est de : 4 600 euros

Et le montant demandé à la MSA de : 2 000 euros

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- **Valide les actions les actions conduites dans le cadre de la Semaine
d'Information sur la Santé Mentale**
- **Valide le plan de financement prévisionnel**
- **Autorise le Président à solliciter des subventions auprès de la CAF et
de la MSA, à faire toutes démarches et à signer tous documents
correspondants**

Envoyé en préfecture le 10/02/2020

Reçu en préfecture le 10/02/2020

Affiché le

ID : 071-200050276-20200130-2020_004-DE



Fait à Paray le Monial, le 30 janvier 2020


Le Président,
Jean-Marc NESME

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

Date de convocation 17 janvier
2020
Nombre de Membres en
exercice : 23
Nombre de Présents : 13
Nombre de Pouvoirs : 3
Nombre de votants : 16

2020-005

L'an deux mille vingt, le trente janvier à neuf heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à Paray le Monial, sur la convocation, en date du dix sept janvier deux mille vingt, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, président.

ETAIENT PRESENTS:

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. George BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Fabien GENET, M. Bernard LABROSSE, M. Daniel LAROCHE, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET, M. Noël PALLOT

POUVOIRS :

M. Louis PONCET à M. Jean-Claude DUCARRE
Edith GUEUGNEAU à M. Guy RAYMOND,
M. Arnaud DURIX à Mme Marie-Christine BIGNON

ABSENTS OU EXCUSES :

M. Gérald GORDAT, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Patrick PAGES, M. Jean PIRET,

Subvention exceptionnelle FC Gueugnon

Rapporteur : Jean-Marc NESME

Un partenariat est en cours avec le Football Club de Gueugnon pour le Forum de l'emploi.

Depuis 2017, le Pays Charolais-Brionnais attribue une subvention au FCG pour des actions de promotion réciproque et notamment pour l'organisation du Forum de l'emploi en 2018 et 2019.

Compte tenu de la démarche de GPECT en cours, de l'intérêt du forum de l'emploi organisé par le FC Gueugnon, il est proposé au Bureau de reconduire ce partenariat pour la saison 2019/2020 à hauteur de 1000 €.

**Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :
Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1000€ au FC Gueugnon**

Envoyé en préfecture le 10/02/2020

Reçu en préfecture le 10/02/2020

Affiché le

ID : 071-200050276-20200130-2020_005-DE

Fait à Paray le Monial, le 7 février 2020



Le Président,
Jean-Marc NESME

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

Date de convocation 17 janvier
2020
Nombre de Membres en
exercice : 23
Nombre de Présents : 13
Nombre de Pouvoirs : 3
Nombre de votants : 16

2020-006

L'an deux mille vingt, le trente janvier à neuf heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à Paray le Monial, sur la convocation, en date du dix sept janvier deux mille vingt, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, président.

ETAIENT PRESENTS:

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. George BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Fabien GENET, M. Bernard LABROSSE, M. Daniel LAROCHE, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET, M. Noël PALLOT

POUVOIRS :

M. Louis PONCET à M. Jean-Claude DUCARRE
Edith GUEUGNEAU à M. Guy RAYMOND,
M. Arnaud DURIX à Mme Marie-Christine BIGNON

ABSENTS OU EXCUSES :

M. Gérald GORDAT, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Patrick PAGES, M. Jean PIRET,

**Renouvellement des droits de cession photographique, Olivier
Champagne et Jean-Luc Petit**

Rapporteur : Jean-Marc NESME

De 2010 à 2015, le Pays Charolais-Brionnais a fait réaliser des campagnes photographiques par deux photographes professionnels : Olivier Champagne et Jean-Luc Petit. Ces deux photographes, spécialisés dans les reportages sportifs, touristiques et industriels, ont fait des photos sur les thèmes de l'attractivité touristique, du cadre de vie et de la candidature UNESCO. Ils ont aussi réalisé des reportages photographiques dans une trentaine d'entreprises du Charolais-Brionnais, dans le cadre des Trophées de l'entreprise et des Talents de l'Eco.

Ces photos étaient, à la commande, destinées à un usage exclusif du PETER. Il avait été prévu que les offices de tourisme puissent en bénéficier pour leurs sites internet. Lors des négociations, les photographes ont refusé la cession des droits pour une période illimitée. Ainsi, les droits de ces photos arrivant aujourd'hui à terme, il est nécessaire de les renouveler pour une période de 15 ans.

Au regard des missions d'attractivité du PETER et des outils de communication qu'il déploie, cette reconduction est nécessaire. Après échanges avec les photographes, une enveloppe de 10 000 € (soit 5 000 € maximum chacun) sera nécessaire. Cette dépense a été inscrite au budget prévisionnel 2020. Ce tarif comprend la cession des droits au PETER et aux 5 EPCI dans le cadre de leur communication papier et en ligne afin de répondre aux nouvelles compétences de chacun.

Il est proposé au Bureau de renouveler les droits de cessions des photographies des deux photographes précités moyennant un coût de 10 000 € maximum et d'autoriser le Président à signer la convention de cession et tous documents afférents.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

Décide de renouveler les droits de cessions des photographies des deux photographes précités moyennant un coût de 10 000 € maximum et d'autoriser le Président à signer la convention de cession et tous documents afférents

Fait à Paray le Monial, le 7 février 2020

Envoyé en préfecture le 10/02/2020

Reçu en préfecture le 10/02/2020

Affiché le

ID : 071-200050276-20200130-2020_006-DE



Le Président,
Jean-Marc NESME

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

Date de convocation 17 janvier
2020

Nombre de Membres en
exercice : 23

Nombre de Présents : 13

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 16

2020-007

L'an deux mille vingt, le trente janvier à neuf heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à Paray le Monial, sur la convocation, en date du dix sept janvier deux mille vingt, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, président.

ETAIENT PRESENTS:

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. George BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Fabien GENET, M. Bernard LABROSSE, M. Daniel LAROCHE, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET, M. Noël PALLOT

POUVOIRS :

M. Louis PONCET à M. Jean-Claude DUCARRE
Edith GUEUGNEAU à M. Guy RAYMOND,
M. Arnaud DURIX à Mme Marie-Christine BIGNON

ABSENTS OU EXCUSES :

M. Gérald GORDAT, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Patrick PAGES, M. Jean PIRET,

Poursuite de la mission GPECT

Rapporteur : Jean-Marc NESME

L'impulsion d'une démarche territoriale des emplois et des compétences a été donnée par l'État et la Région suite à une phase de préfiguration faite par AFPA Transitions. Les élus du Pays Charolais-Brionnais ont alors jugé opportun de se saisir concrètement de ces problématiques en partenariat avec les institutionnels concernés et ont recruté une chargée de mission pour 15 mois à compter de décembre 2017.

Le poste est financé de la manière suivante : la DIRECCTE apporte 40 000 € (30 000 € en 2020 et 10 000 sur 2021) et le Conseil Régional BFC apporte 20 000 €. Reste à la charge du Pays 16 300 €.

Elle s'articule autour de 14 fiches action.

Devant initialement se terminer en février 2019, la mission a été prolongée jusqu'en novembre 2020. Un bilan de cette expérimentation sera réalisé en 2020. Dans cette perspective, il est prévu de présenter un premier bilan de la mission et des indicateurs à la DIRECCTE et au Conseil Régional BFC à la fin du premier trimestre avant un comité de pilotage qui devrait être organisé en juin.

Le bilan qui peut être fait des deux années est satisfaisant tant au regard de l'intérêt pour les acteurs emploi/formation du Charolais-Brionnais (élus, entreprises, organismes de formation, branches professionnelles, consulaires...) que pour les financeurs. La chargée de mission est maintenant identifiée dans le paysage emploi/formation comme une interlocutrice sur les sujets liés à l'emploi et apporte une vraie valeur ajoutée aux acteurs.

Les perspectives 2020 sont les suivantes :

Pérenniser les actions en place et qui fonctionnent, par exemple :

- Les « Rencontres des métiers en Charolais-Brionnais », dont la pertinence a été soulignée dans le cadre du SPRO (Service Public Régional de l'Orientation). Elles seront, par ailleurs, dupliquées sur d'autres territoires à l'échelle départementale en 2020.
- Les matinales d'information à destination des chefs d'entreprise qui rencontrent un franc succès et pour lesquelles le besoin exprimé serait, à minima, une matinale/trimestre.

Mettre en place deux outils sur le site internet du Pays : une bourse à l'emploi (FA 2.1 : Mettre en place une bourse à l'emploi) et la cartographie des formations disponibles (FA 3.1 : Cartographier les formations du territoire).

Renforcer le déploiement de l'action « Découverte des Métiers » sur l'axe « tout public » ((FA 2.3 : Permettre la découverte des métiers et des entreprises pour tout public)) notamment avec la diffusion de podcasts dédiés aux métiers.

Envoyé en préfecture le 11/02/2020

Reçu en préfecture le 11/02/2020

Affiché le

SLOW

ID : 071-200050276-20200130-2020_007-DE

Déployer la fiche action 6 : Constituer un réseau d'hébergeurs agréés pour répondre aux besoins en hébergement des alternants.

Dans la perspective de la fiche action 4 de la GPECT « Valoriser et encourager le recrutement par l'alternance » et afin d'apporter une aide à la bonne réalisation du plan d'action GPECT, une apprentie a été recrutée en septembre 2019.

Elisa DELANGLE est en Master 1 – Manager des Organisations à 70 % sur les questions de GPECT et à 30 % sur les questions de Santé.

A l'issue de son année au Pays Charolais Brionnais, elle sera à la recherche d'une alternance pour effectuer son Master 2.

Donnant satisfaction dans son travail, le Pays pourrait envisager de lui proposer une alternance pour l'année scolaire 2020-2021. Sa mission consisterait en l'appui de la chargée de mission à l'évaluation de la démarche actuelle mais également à la construction du nouveau plan d'actions ainsi qu'au pilotage de certaines actions existantes et/ou futures.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide :

- **de poursuivre les actions de GPECT**
- **de prolonger la mission au-delà de novembre 2020**
- **de solliciter les financeurs actuels DIRECCTE et région Bourgogne-France-Comté**
- **de renouveler le contrat d'apprentissage d'Elisa Delangle**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à ces prolongations.**

Fait à Paray le Monial, le 7 février 2020

Envoyé en préfecture le 11/02/2020

Reçu en préfecture le 11/02/2020

Affiché le

ID : 071-200050276-20200130-2020_007-DE



Le Président,
Jean-Marc NESME